

Soins aux invalides de guerre

Commission des secours et des prestations complémentaires



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CNMSS
L'engagement au service
des militaires

Qui ?

Je suis actuellement bénéficiaire d'une pension militaire d'invalidité (PMI).

Quoi ?

J'ai un besoin en rapport direct avec mon infirmité pensionnée.

Mais ce besoin n'est pas ou peu remboursé.

Prestations complémentaires

Une participation complémentaire peut m'être accordée si je dois supporter un reste à charge après le remboursement partiel en prestations légales.

Secours

Un secours peut m'être octroyé pour couvrir une dépense non remboursable réglementairement.

Cette dépense doit :

- me permettre d'assurer les actes essentiels de la vie (équipements techniques, aides ménagères) ;
- m'aider à me réinsérer socialement ou professionnellement (aménagement de véhicule pour faciliter mes déplacements) ;
- favoriser mon maintien à domicile (aménagement du logement pour continuer à vivre en toute autonomie).

Comment ?

Obtenir les imprimés

- Sur le site Internet de la CNMSS : **www.cnmss.fr > Je suis ancien combattant ;**
- Par téléphone, auprès du bureau Accompagnement du blessé ;
- En contactant mes interlocuteurs habituels du Ministère des Armées (ONAC-VG, ASD...) ou des associations d'anciens combattants.

Renseigner les imprimés

- Je complète et signe le formulaire administratif ;
- Je fais compléter et signer le formulaire médical par mon médecin ;
- Je joins les pièces justificatives nécessaires dans les enveloppes dédiées.

Envoyer les imprimés

Je fais parvenir l'ensemble des documents au secrétariat de la CSPC.





Quand ?

Examen

Dès réception et si mon dossier est complet, il est présenté en commission mensuelle.

Après avis des membres et validation par le Ministère des Armées, je reçois la notification par courrier.

Remboursement

Je suis remboursé de la participation accordée :

- après avoir envoyé la facture acquittée, si j'avais joint un devis ;
- directement quelques jours plus tard, si j'avais présenté une facture.



Contacts

- CNMSS/DSBP
Secrétariat de la CSPC
TSA 41001
83090 TOULON CEDEX 9
- 04 94 16 96 20
- www.cnmss.fr

